

# Les plantes invasives



Les plantes exotiques envahissantes, couramment appelées invasives, sont des espèces introduites par l'homme, dans une région où elles n'existaient pas auparavant, et qui se répandent dans cette nouvelle région de manière incontrôlée. Les invasions menacent la biodiversité à l'échelle mondiale et engendrent des problèmes économiques considérables. De manière plus locale, la plupart des gestionnaires publics sont confrontés à au moins une espèce de plante invasive et se sentent souvent démunis face à leur ténacité. Le but de cette fiche n'est pas de fournir un guide complet sur la gestion des plantes invasives, mais plutôt de synthétiser les informations nécessaires pour lutter efficacement contre ces plantes et de lister les documents utiles.

## 1. Le problème des plantes invasives

### Le phénomène des invasions biologiques

"Invasif" est un terme anglais qui s'est répandu dans le langage courant pour désigner les espèces exotiques devenues envahissantes. Autrement dit, il s'agit d'espèces qui ont été introduites chez nous, qui se répandent rapidement et qui ont un impact négatif sur l'environnement. A l'origine de ce phénomène: les activités humaines. Parfois, l'introduction est accidentelle, comme dans le cas de l'ambroisie à feuilles d'armoise, arrivée en provenance d'Amérique du Nord au début du 19<sup>e</sup> siècle dans des sacs de graines destinées à l'agriculture européenne. Dans d'autres cas par contre, comme celui de la berce du Caucase, l'introduction était volontaire, puisqu'elle a été importée en Europe de l'Ouest comme plante ornementale au 19<sup>e</sup> siècle. Sur les 54 espèces de plantes terrestres renseignées actuellement comme invasives par la Plateforme Biodiversité<sup>(1)</sup>, 50 ont été introduites volontairement, pour l'agriculture, la foresterie ou l'ornement.

**La grande majorité des espèces de plantes invasives ont été introduites volontairement** (50 sur 54) et beaucoup sont encore plantées par des jardiniers non informés ! Certains jardiniers en plantent même en toute connaissance de cause, en expliquant qu'ils maîtrisent la dispersion de ces plantes. Mais n'est-ce pas là un risque inutile ? Ne serait-il pas plus judicieux de montrer l'exemple en évitant de planter ces espèces ? Les alternatives sont tellement nombreuses !<sup>(4)</sup>



Solidage glabre



Rosier rugueux

Avec l'intensification des transports mondiaux, de plus en plus d'espèces sont introduites dans de nouvelles régions. Mais seule une petite partie de ces espèces se naturalise, c'est-à-dire qu'elles parviennent à se maintenir dans le nouveau milieu sans intervention humaine. Et seule une petite proportion de ces espèces naturalisées devient invasive par la suite. Bien souvent, elles restent plusieurs décennies au stade "naturalisé" avant de connaître une expansion très rapide.

Dans les années 1940-50, la berce du Caucase était encore une curiosité, et personne ne pouvait se douter qu'elle deviendrait l'une des espèces les plus invasives en Belgique. De nombreuses hypothèses sont étudiées pour expliquer ces invasions, mais aucune généralité n'a encore pu en être tirée. Les causes sont probablement multifactorielles, propres à chaque espèce invasive et chaque milieu envahi. Difficile donc de prédire quelles espèces sont susceptibles de développer un caractère invasif.

## La prévention des invasions passe par l'information

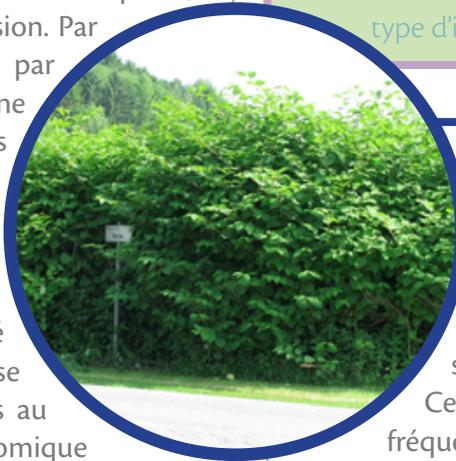
Partant du constat qu'une partie importante des invasions sont dues à des plantes ornementales, un projet LIFE 'Information & Communication' a été financé de 2010 à 2013. Ce projet fédérateur, appelé AlterIAS, visait à informer les acteurs de la filière horticole ornementale sur la problématique des plantes invasives et trouver des solutions en concertation avec ces acteurs. L'objectif général était de contribuer à prévenir ce type d'invasion.



Dès lors, la précaution est de mise ! Il convient d'éviter de transporter des espèces à travers le monde. Il est aussi important de limiter la plantation des espèces exotiques et de privilégier les espèces locales.

### Impacts

Les espèces invasives sont considérées comme la deuxième menace sur la biodiversité à l'échelle mondiale, après la destruction des habitats. Elles ont aussi un impact économique, lié non seulement aux efforts déployés contre l'expansion de ces espèces, mais aussi aux effets directs de l'invasion. Par exemple, l'invasion d'un cours d'eau par l'élodée du Canada peut entraîner une réduction des revenus économiques liés à la pêche et la navigation. A cela s'ajoute encore la perte de services écosystémiques qui peut faire suite à une invasion. Dans certains cas, l'invasion pose des problèmes de santé publique, comme la berce du Caucase (brûlures) et de l'ambrosie (allergies au pollen). Aux Etats Unis, l'impact économique des plantes invasives a été estimé à 35 milliards de dollars par an.



Renouée du Japon



Berce du Caucase

### Perception

Pour certaines espèces, comme la renouée du Japon ou la berce du Caucase, le caractère envahissant ne serait remis en question par personne. Ces espèces envahissent des habitats très fréquentés, plutôt communs, comme des bords de route. Pour d'autres espèces, l'expansion est moins perceptible, car elle concerne des milieux que l'on ne fréquente pas tous les jours, comme des prairies, des forêts ou des dunes.

La Plateforme Biodiversité met régulièrement à jour une liste des espèces exotiques considérées comme envahissantes en Belgique avec leur niveau d'expansion et leurs impacts écologiques, d'après des observations faites à l'échelle nationale. La Plateforme surveille également certaines espèces, encore absentes chez nous mais invasives dans un pays voisin. Il s'agit donc d'une source d'informations très utile qui permet de prendre du recul par rapport à un phénomène complexe. Il est important que les personnes concernées se tiennent informées de cette liste afin de pouvoir en tenir compte<sup>(1)</sup>.

### Une circulaire wallonne sur les plantes invasives

En mai 2013, une circulaire a été publiée par le gouvernement wallon, adressée aux provinces et communes, interdisant la plantation et le semis des 28 espèces les plus problématiques. La plantation de 27 autres espèces est interdite à proximité de cours d'eau et de sites de grande valeur biologique. Le document invite également à tenir compte de cette problématique dans les marchés publics, lors de transport de terres et la gestion des déchets verts. Enfin, la circulaire fait mention des bonnes pratiques de lutte contre ces plantes<sup>(2)</sup>.

**!** Avant de gérer, il est crucial de bien s'informer sur les techniques de lutte et les précautions propres à chaque espèce.

## 2. Que faire contre les plantes invasives?

### Contrôler leur dispersion

Au regard des impacts environnementaux et économiques précités, il apparaît indispensable de faire tout notre possible pour circonscrire les populations existantes en évitant leur dispersion. En effet, vu le nombre de graines produites par ces plantes et leur mode de dispersion efficace, chaque pied peut contribuer à l'invasion ! Et n'oublions pas que certaines espèces peuvent aussi être disséminées par des fragments de rhizomes, comme les renouées et les solidages, et sont donc particulièrement difficiles à contrôler. Attention, une gestion mal menée risque d'empirer la situation ! Il est donc indispensable, avant toute chose, de bien s'informer.

### La prudence est de mise

A priori, n'importe quelle espèce introduite peut devenir invasive. Ce n'est pas parce qu'une espèce est déjà présente sur notre territoire depuis des décennies sans poser de problème qu'elle ne deviendra jamais invasive ! La renouée du Japon ou la berce du Caucase ne pourront sans doute plus être éradiquées, mais pour d'autres espèces, il est encore temps d'éviter cela. C'est pourquoi la Plateforme Biodiversité tient à jour une liste d'espèces sous surveillance. Par précaution, il est important de ne pas planter ces espèces. Il est donc préférable de se tourner vers des espèces indigènes, qui

par définition ne deviennent pas invasives (voir page 1). La flore indigène est riche et comprend des espèces intéressantes au niveau ornamental. La brochure "Des alternatives aux invasives"<sup>(4)</sup> présente une liste d'espèces indigènes à privilégier (arbustes, couvre-sols, plantes d'ombre, ...).



### Mieux vaut prévenir que gérer

54 espèces à éviter, des centaines (voire des milliers) d'alternatives ! La liste des espèces problématiques peut sembler impressionnante. Pourtant 54 espèces c'est très peu comparé au nombre d'espèces indigènes que l'on peut planter sans craindre de mettre en péril la biodiversité locale. Dans le cadre du projet AlterIAS, une brochure a été réalisée (4), qui reprend une longue liste d'alternatives aux plantes invasives, présentées de manière claire et pratique.

### Principales espèces à éviter :

La plupart des gestionnaires publics trouvent aujourd'hui évident de ne plus planter de renouées asiatiques, de balsamines de l'Himalaya ni de berces du Caucase. Mais d'autres espèces invasives doivent être évitées, même si leur caractère invasif est moins visible. Une cinquantaine d'espèces<sup>(1,2)</sup> posent en effet de sérieux problèmes dans certains milieux semi-naturels et il est important de ne plus les planter afin de limiter les foyers d'invasion potentiels. Il s'agit notamment des espèces suivantes :

Cotoneaster horizontal ↑

- Le cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*) est encore souvent planté comme couvre-sol. Il menace pourtant différents habitats naturels en Belgique, tels que des prairies sèches et des pelouses calcaires. Ses graines sont dispersées par les oiseaux et son système racinaire est vigoureux. La gestion mécanique seule donne de maigres résultats, mais le badigeonnage d'herbicide sur les souches coupées évite la reprise des plants<sup>(11)</sup>.
- Le rosier rugueux (*Rosa rugosa*) est lui aussi très souvent planté en bord de route et dans des massifs. Il est aujourd'hui répandu dans tout le pays et pose des problèmes dans les habitats dunaires, où il menace la biodiversité de ces habitats déjà rares et fragilisés, et sa gestion est rendue difficile par les rhizomes (sans



Rosier rugueux



**!** Gérer les populations de plantes invasives ne suffit pas, il faut aussi prévenir les invasions.

compter les épines !) Il serait donc préférable de recourir à des espèces alternatives, comme l'églantier (*Rosa canina*) ou *R. arvensis*<sup>(4)</sup>.

- Le solidage du Canada (*Solidago canadensis*<sup>(12)</sup>) et le solidage glabre (*S. gigantea*<sup>(13)</sup>) sont depuis longtemps – et encore aujourd'hui – plantés dans des massifs. Ils ont échappé au contrôle des jardiniers et sont maintenant répandus dans toute l'Europe. La présence de rhizomes vigoureux leur permet de former des massifs très denses et rend leur élimination difficile. En plus, ils produisent des graines en quantités abondantes, qui se dispersent par le vent sur de longues distances.



Solidage

• Le buddleja (*Buddleja davidii*), souvent appelé arbre à papillons car il attire de nombreux insectes butineurs. Il produit des millions de graines chaque année qui sont dispersées par le vent<sup>(14)</sup>. On en voit beaucoup le long des voies ferrées car elles constituent un couloir de dispersion, à partir duquel l'espèce peut coloniser les habitats voisins.



Buddleja

La liste complète des espèces problématiques se trouve sur le site de la plateforme biodiversité<sup>(1)</sup> et dans la circulaire du gouvernement wallon<sup>(2)</sup>.



<http://ias.biodiversity.be>

Mahonia faux houx



© N. Deinet

• Le mahonia faux-houx (*Mahonia aquifolium*) est de plus en plus souvent observé dans les milieux semi-naturels depuis quelques années. Ses baies sont dispersées par les oiseaux sur de très longues distances et son expansion est peut-être favorisée par le changement climatique. De plus, il forme des hybrides avec d'autres espèces. Il se répand dans une large gamme de milieux : dunes, prairies, forêts,...<sup>(15)</sup>.

- Le laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) produit des fruits qui sont dispersés par les oiseaux sur de longues distances. Il envahit surtout des milieux boisés humides<sup>(16)</sup>.

Laurier cerise



## Que puis-je faire contre les invasions en tant que gestionnaire d'espaces publics?

- S'informer sur la liste des espèces invasives<sup>(1,2)</sup>
- Ne plus planter ces espèces et privilégier les espèces indigènes là où c'est possible (voir brochure<sup>(4)</sup>)
- Si des invasives sont présentes dans des parterres, les remplacer par d'autres espèces (de préférence indigènes<sup>(4)</sup>)
- Gérer les espèces invasives selon les recommandations<sup>(3)</sup>
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières
- Ne pas transporter de terre contaminée
- Aider à informer les citoyens
- Informer les élus et les encourager à signer le code de conduite AlterIAS<sup>(5)</sup>



## Comment gérer?

Avant tout il faut bien sûr savoir à quelle espèce on a affaire, car elles ont chacune des particularités qui nécessitent des précautions spécifiques. L'ULg a publié un "guide de reconnaissance des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne"<sup>(3)</sup>. Pour toutes les autres espèces invasives, des photos sont disponibles, ainsi qu'une description sur le site de la Plateforme Biodiversité<sup>(1)</sup>.

L'ULg a publié un guide sur la gestion des trois principales espèces invasives<sup>(6)</sup>. Le portail "biodiversité.wallonie.be" est régulièrement alimenté de nouvelles informations et de conseils de gestion<sup>(21)</sup>.

## Quelques recommandations générales:

Si chaque espèce nécessite une gestion particulière, il y a pourtant plusieurs recommandations valables pour toutes les espèces.

- Commencer par gérer les populations situées le plus en amont d'un cours d'eau, d'une route, d'une pente, d'un voie ferrée, de la direction des vents dominants,...
- Si un plant ou un petit nombre de plants isolés apparaissent à un nouvel endroit, l'arracher sans attendre.
- Pour les invasions plus étendues, plusieurs années de gestion seront nécessaires pour en venir à bout.
- Intervenir chaque année avant la formation des graines.
- Veiller à ne pas disperser de graines ou de fragments de plantes lors de la gestion et de leur transport.
- Si possible, laisser sécher les plantes sur place, en dehors des zones inondables, sur une bâche (pour éviter le contact avec le sol).
- Ne pas composter les plantes coupées/arrachées
- Ne pas transporter les terres contaminées

## Les renouées asiatiques – *Fallopia japonica*, *F. sachalinensis*, *F. x bohemica*

Trois renouées sont invasives : la renouée du Japon, la renouée de Sakhaline et leur hybride appelé *F. x bohemica*. Elles sont très difficiles à gérer à cause de leurs rhizomes et de leur croissance rapide. Un petit fragment de plante peut donner naissance à un nouveau clone.

## Que puis-je faire contre les invasions en tant qu' élu?

- M'informer sur la liste des espèces invasives<sup>(1,2)</sup>
- Informer le responsable des plantations, afin d'éviter de planter des espèces exotiques, surtout les invasives, et privilégier les indigènes<sup>(4)</sup>
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières
- Informer les citoyens
- Signer le code de conduite AlterIAS<sup>(5)</sup>
- Informer les élus et les encourager à signer le code de conduite AlterIAS<sup>(5)</sup>

C'est pourquoi les plus grandes précautions sont à prendre lors de la gestion de ces espèces. Il est même parfois préférable de laisser les renouées telles quelles pour ne pas risquer d'aggraver la situation.

La fiche synthétique éditée par l'ULg présente les principaux conseils pour gérer les renouées asiatiques<sup>(7)</sup>. Des conseils plus détaillés se trouvent dans le guide de gestion<sup>(6)</sup>.

En plus des méthodes décrites dans ces documents, la méthode du pâturage caprin semble donner des résultats intéressants. Plusieurs observations et expériences en Belgique et en France indiquent que les chèvres apprécient la renouée du Japon et pourraient permettre, en quelques années, d'éliminer (ou presque) les renouées dans les zones pâturées (voir la vidéo du Pôle GD<sup>(8)</sup>).

## La balsamine de l'Himalaya – *Impatiens glandulifera*

Contrairement aux renouées, la balsamine est une plante annuelle, qui ne produit pas de rhizomes et dont les racines sont peu développées. Les petites populations sont donc assez faciles à gérer en arrachant chaque plant à la main.

La fiche de gestion éditée par l'ULg présente une série de conseils pour gérer au mieux les balsamines<sup>(9)</sup>. De plus amples informations sont disponibles dans le guide de gestion<sup>(6)</sup>.





En plus de ces méthodes, notons que le pâturage par des poneys Fjord a donné de bons résultats en quelques années au bord de l'Aisne à Manhay<sup>(8)</sup>.

### La berce du Caucase – *Heracleum mantegazzianum*

La sève de la berce du Caucase est photosensibilisante : elle rend la peau sensible aux UV et peut provoquer des brûlures sévères. La gestion de cette plante nécessite donc de porter un équipement de protection imperméable. Cette plante vit deux ans ou plus, mais ne fleurit en principe qu'une seule fois, sauf si sa hampe florale est coupée pendant la floraison. Le meilleur moyen d'éliminer un plant est de le couper sous le collet (bourgeon situé 10-15 cm sous le sol).

La fiche de gestion éditée par l'ULg présente une série de conseils pour gérer au mieux ces berces<sup>(10)</sup>. De plus amples informations sont disponibles dans le guide de gestion<sup>(6)</sup>, ainsi que sur le portail environnement de la Wallonie<sup>(18)</sup>.

### Attention aux terres contaminées !

Le transport de terres contaminées par des racines, des rhizomes ou des graines est un des facteurs d'expansion des plantes invasives. Dans la circulaire du 20 mai 2013<sup>(2)</sup>, le gouvernement wallon recommande "d'éviter d'utiliser et de déplacer des terres sur lesquelles se développent les plantes invasives (...) sauf traitement adéquat de celles-ci. En particulier, lorsque la présence de renouées asiatiques et de berces du Caucase est avérée sur le site d'un chantier, les cahiers spéciaux des charges prévoient les mesures adéquates pour éviter leur dissémination vers des sites non encore envahis par ces plantes." Les terres contaminées peuvent par exemple être envoyées dans un centre d'enfouissement technique de la Région wallonne.

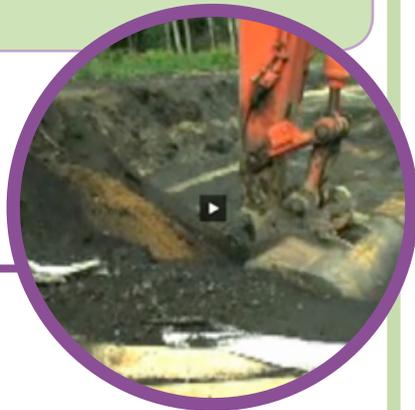


Image extraite du film "Les plantes invasives: enjeu pour la biodiversité, challenge pour la société"<sup>(19)</sup>

### Engagez-vous dans la lutte contre les invasives et faites-le savoir!

Dans le cadre du projet AlterIAS, un code de conduite sur les plantes invasives a été rédigé, décrivant les bonnes pratiques pour limiter les introductions et la dispersion de ces plantes. Les jardiniers amateurs ainsi que les professionnels du secteur (pépiniéristes, jardinerie, gestionnaires publics...) peuvent adhérer en ligne à ce code de conduite et ainsi montrer leur engagement dans la lutte contre les invasions<sup>(5)</sup>.



Services publics wallons signataires du code de conduite AlterIAS, d'après<sup>(20)</sup>



Extrait de la fiche de gestion de la berce du Caucase<sup>(10)</sup>



## Liste de liens

- (1) Liste d'espèces invasives en Belgique : [ias.biodiversity.be/species/all](http://ias.biodiversity.be/species/all)
- (2) Circulaire du gouvernement wallon sur les plantes invasives : [www.gestiondifferenciee.be/professionnel/les-plantes-invasives-/378/2](http://www.gestiondifferenciee.be/professionnel/les-plantes-invasives-/378/2)
- (3) Guides et fiches de gestion édités par l'ULg : [www.gembloux.ulg.ac.be/biodiversite-et-paysage/telechargements/](http://www.gembloux.ulg.ac.be/biodiversite-et-paysage/telechargements/)
- (4) Brochure AlterIAS sur les alternatives aux invasives : [www.alterias.be/images/stories/downloads/folder\\_brochures/final\\_version\\_fr.pdf](http://www.alterias.be/images/stories/downloads/folder_brochures/final_version_fr.pdf)
- (5) Code de conduite AlterIAS : [www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduite-sur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-de-lhorticulture](http://www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduite-sur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-de-lhorticulture)
- (6) Guide de l'ULg pour la gestion des trois principales invasives : [http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/67442/1/Guide de gestionchim01032010.pdf](http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/67442/1/Guide%20de%20gestionchim01032010.pdf)
- (7) Fiche de gestion sur les renouées asiatiques de l'ULg : <http://hdl.handle.net/2268/104003>
- (8) Vidéo du Pôle GD sur la fauche et le pâturage : [www.youtube.com/watch?v=81cznarHNMo#t=341](http://www.youtube.com/watch?v=81cznarHNMo#t=341)
- (9) Fiche de l'ULg sur la gestion de la balsamine : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/109335/1/Fiche%20gestion%20Impatiens.pdf>
- (10) Fiche de l'ULg sur gestion de la berce : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/109336/1/Fiche%20gestion%20Heracleum.pdf>
- (11) Fiche de l'ULg sur gestion sur le cotonéaster : [http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/103663/1/Fiche\\_gestion\\_Cotoriz.pdf](http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/103663/1/Fiche_gestion_Cotoriz.pdf)

- (12) Fiche sur le solidage du Canada par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-canadensis>
- (13) Fiche sur le solidage glabre par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-gigantea>
- (14) Fiche sur le buddleja par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-buddleja-davidii>
- (15) Page sur le mahonia faux-houx de la plateforme biodiversité : <http://ias.biodiversity.be/species/show/74>
- (16) Page sur le laurier cerise de la plateforme biodiversité : <http://ias.biodiversity.be/species/show/112>
- (17) Page de la FCBN sur les invasives : <http://www.fcbn.fr/action/especes-exotiques-envahissantes>
- (18) Portail environnement de la Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5668>
- (19) Film réalisé dans le cadre du projet AlterIAS : <http://www.alterias.be/fr/publications-online/video/full-version>
- (20) Carte interactive des signataires du code de conduite AlterIAS : <http://www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduite-sur-les-plantes-invasives/pour-les-jardiniers-amateurs/partenaires-deja-engages>
- (21) Portail de la biodiversité en Wallonie. Rubrique sur la gestion des plantes invasives : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-invasives.html?IDC=3519>

## Personnes ressources

- Membres de la Cellule interdépartementale Espèces invasives de la Région Wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-ciei.includehtml?IDC=5725>
- Equipe de recherche sur la gestion et la prévention des invasions de Gembloux Agro-Bio Tech : <http://www.gembloux.ulg.ac.be/biodiversite-et-paysage/recherche/prevention-et-gestion-des-invasions-biologiques/>